



## **MAISON d'ACCUEIL HOSPITALIERE « LE FIGUIER »**

*Procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est déroulé le 3 février 2022 à la Maison de la Ligue contre le Cancer*

Présents : Marietta BOUVET - Joëlle BRECHETEAU - Paul BUSIN - Virginie CHAIGNEAU - Michel CARTRON - Christiane LELIEVRE - Geneviève LIAIGRE - Maria MORIER - Françoise TRELLU - Maryse TUDOUX

Excusé(es) – Michel MAROLLEAU - Laurence SOLTNER - Jeanne-Marie SAMSON - Clotilde SOULARD

Absentes : Martine BOUREL HERAULT- Elisabeth CHARRIAU - Aurore CHARLES

### **Ordre du jour**

#### **1 - CHU**

- o Projet de convention HTNM (*Hébergement Temporaire non médicalisé*)
- o Conduite à tenir : patient résident cas contact au Caisson Hyperbare

#### **2 - COVID 19**

- o Pass vaccinal

#### **3 - TRESORERIE**

- o Les chiffres au 31 décembre 2021
- o Retour sur l'étude des tarifs en 2021

#### **4 - LA MAISON DU FIGUIER**

- o Les volets : installation et décision sur la rénovation des volets bois
- o Mécénat Brico Dépôt
- o Expertise judiciaire

#### **5 - POINTS OU QUESTIONS DIVERS**

***Les membres du Conseil d'Administration ont été convoqués par mail le 13 janvier 2022. Le quorum est atteint***

***La séance démarre à 18 heures 15.***

## 1 – CHU

### Projet de convention HTNM

Françoise TRELLU indique qu'un premier projet de convention pour le service de Médecine Hyperbare a été adressé en date du 22 décembre 2021 à Madame Laurence SOLTNER.

Ce dernier reprend la trame existante au sein d'autres M.A.H. L'article 9 concernant la prestation financière reste à délibérer selon la proposition ci-dessous :

#### *Article 9 : Conditions financières de la délégation*

*Cet article sera revu avec le CHU : la MAH propose un tarif à 45 € par nuitée pour le patient résident et un supplément de 25 € par nuitée pour l'accompagnant.*

*Les prestations fournies sont celles précisées à l'article 6 de la présente convention.*

*Une facture sera adressée mensuellement au CHU. Un délai de 180 jours est accepté par la MAH.*

Les membres du CA s'interrogent sur le tarif à inscrire. Peut on demander 80 € ou déduire une part de frais ? peut on demander 70 € quelque soit le nombre de résidents.

Se pose la question du week-end pour les résidents du caisson hyperbare qui n'ont pas de soins.

Marietta BOUVET s'interroge sur la justification d'un tarif à 80 € sans prestation complémentaire.

Françoise TRELLU conclut en précisant que les conventions des autres MAH vont être adressées à Madame SOLTNER et un rendez-vous va être sollicité.

### Conduite à tenir : patient résident cas contact au Caisson Hyperbare

Françoise TRELLU indique que nous avons été confrontés fin décembre à un résident cas contact au sein du caisson hyperbare.

Le service a renvoyé le résident au Figuier.

L'ARS contactée nous a confirmé que ce résident devait rester isolé 7 jours, ce qui induit ne pas circuler dans la maison, manger dans la chambre etc.

Si ce cas devait se reproduire le résident devra quitter la Maison et il serait utile que les services informe les résidents de cet état de fait et ne pas nous les renvoyer.

Les membres du CA sont unanimes pour acter que la maison ne peut être un lieu d'isolement.

## 2 - COVID 19

Françoise TRELLU revient sur les mesures à prendre vis-à-vis de la COVID 19.

Même si à ce jour les informations sont disparates sur les mesures adoptées ou à adopter, nous devons nous préoccuper de ce sujet au sein de la Maison.

Les chiffres de contaminations et de décès au 2 février 2022 sont encore importants et il faut légitimement se poser la question si nous devrions demander à chaque résident la copie de son Pass vaccinal, et ce pour protéger l'ensemble des résidents, des bénévoles et des aides à domicile présents au Figurier.

A l'unanimité les membres du CA sont d'accord pour demander le Pass vaccinal avec les autres documents à fournir pour les résidents.

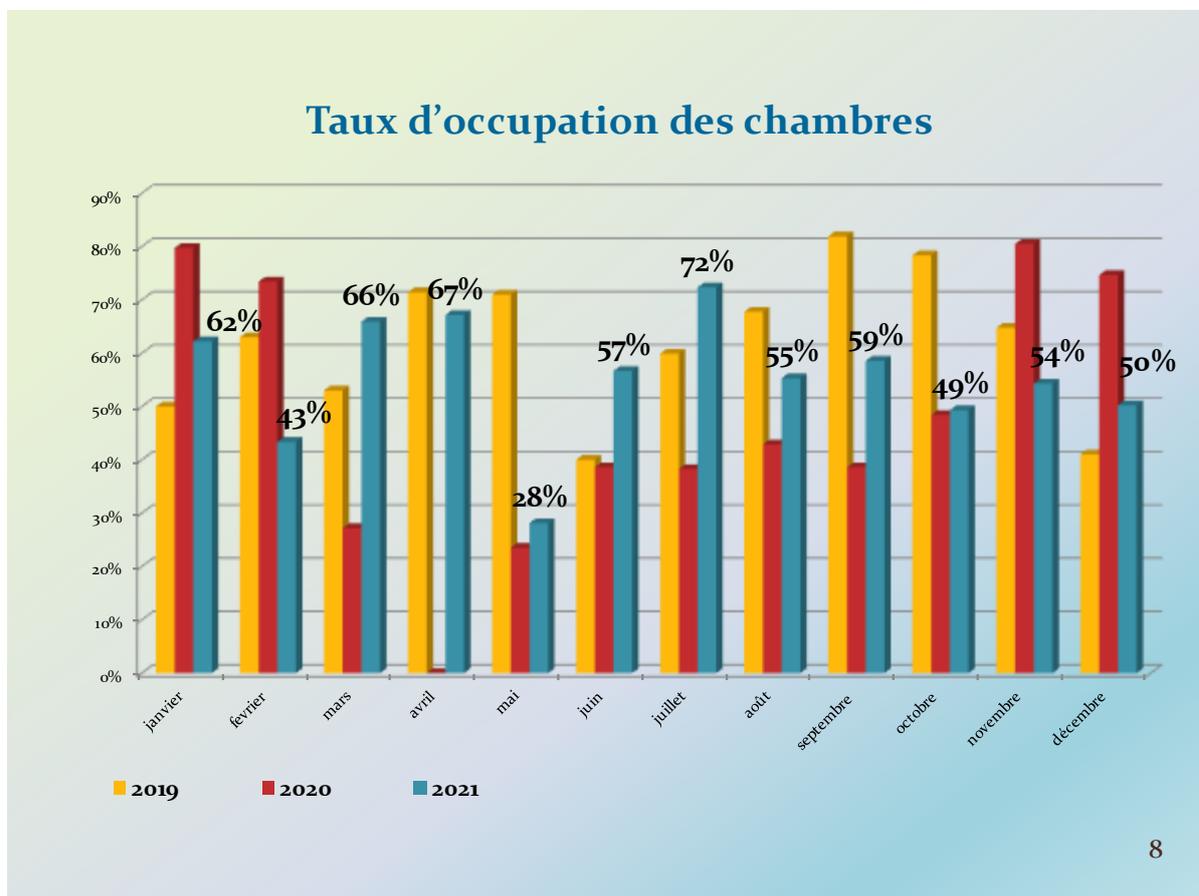
Pour les bénévoles, les avis sont partagés. Une seule bénévole n'est pas vaccinée et il est suggéré de lui demander de respecter les consignes suivantes :

- Port du masque pendant toute la durée des permanences
- Désinfection régulière des mains
- Ne pas circuler dans l'enceinte de la maison.

## 3 - TRESORERIE

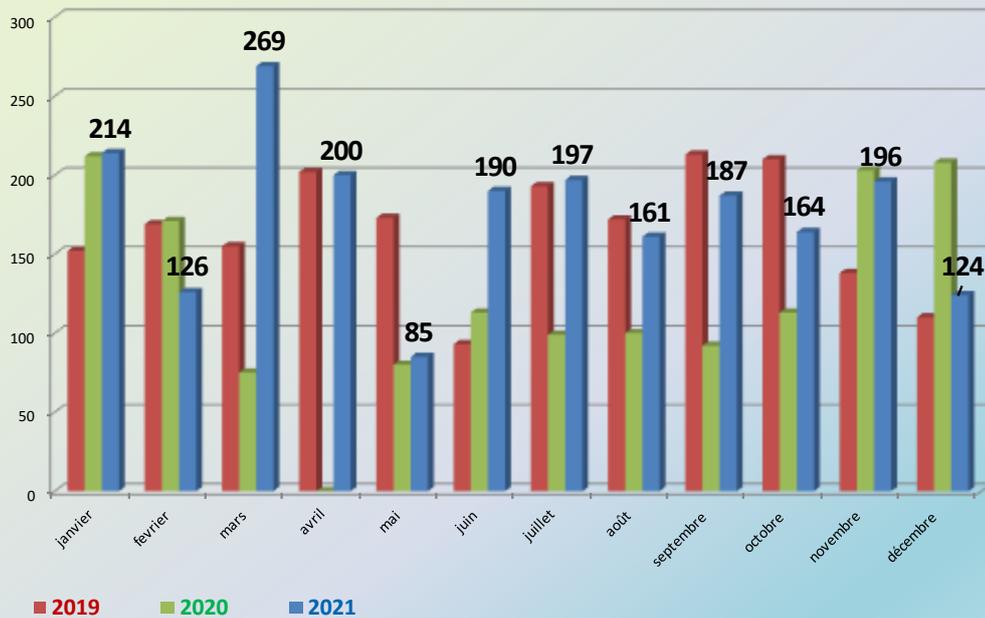
Les chiffres au 31 décembre 2021

Paul BUSIN présente quelques chiffres pour l'année 2021



Il est constaté une baisse pour les 3 derniers mois sans élément permettant de l'expliquer.

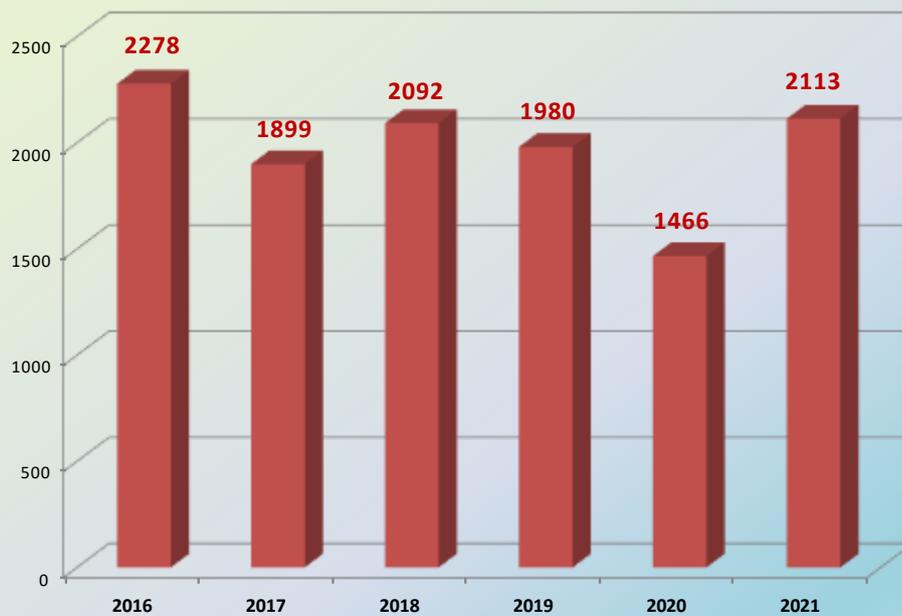
## Nombre de nuitées



9

Paul BUSIN précise que les différences avec le graphique précédent sont dues à l'occupation des chambres par 2 personnes

## Evolution du nombre de nuitées



10

On constate une très bonne année permettant un équilibre financier.

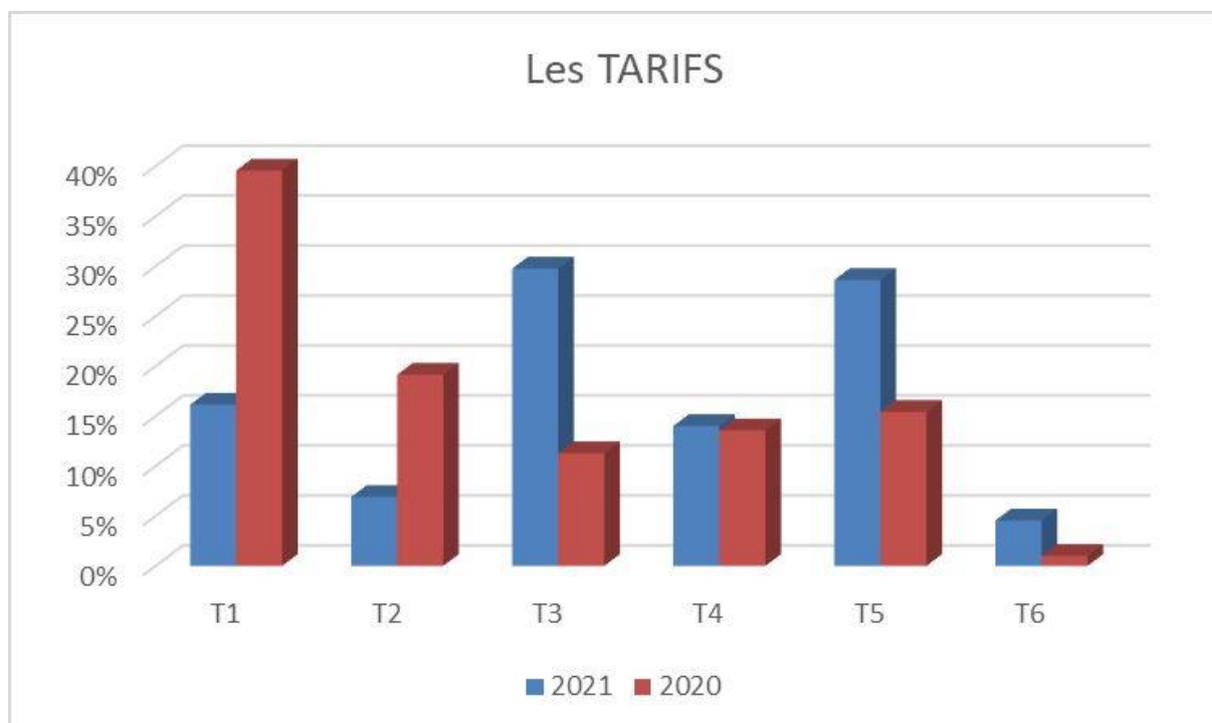
## Répartition des nuitées 2021 par régimes

Répartition des nuitées 2021 par régimes	
	NUITEES
CPAM	2046
MSA 16-17	2
MSA 44-85	61
MSA 53-61-72	3
Sans PEC	1
	2113

11

Sans PEC : personne de la famille non prise en charge dans la convention.

Paul BUSIN présente les tarifs appliqués en 2021. On constate un changement de population avec moins de T1. L'évolution des tranches d'imposition et des plages Carsat ne justifient pas cet écart.



## Grille tarifaire 2022

GRILLE DE TARIFICATION MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIERE « LE FIGUIER » 1er Janvier 2022														
COUPLE	1 SEUL PARENT	Tarif 1			Tarif 2			Tarif 3			Tarif 4		Tarif 5	
		8,50 €			17,00 €			25,50 €			34,00 €		8,50 €	
Nb Enfant	Nb Enfant	Revenu fiscal de référence de la famille annuel (arrondi)												
	0	Jusqu'à	19 035 €	d'e	19 036 €	à	23 794 €	d'e	23 795 €	à	29 742 €	supérieur à	29 742 €	Pour le 2ème accompagnant Sous conditions
0	1	Jusqu'à	22 842 €	d'e	22 843 €	à	28 553 €	d'e	28 554 €	à	35 691 €	supérieur à	35 691 €	
1	2	Jusqu'à	26 649 €	d'e	26 650 €	à	33 311 €	d'e	33 312 €	à	41 639 €	supérieur à	41 639 €	
2	3	Jusqu'à	30 456 €	d'e	30 457 €	à	38 070 €	d'e	38 071 €	à	47 588 €	supérieur à	47 588 €	
3	4	Jusqu'à	34 263 €	d'e	34 264 €	à	42 829 €	d'e	42 830 €	à	53 536 €	supérieur à	53 536 €	
4	5	Jusqu'à	38 070 €	d'e	38 071 €	à	47 588 €	d'e	47 589 €	à	59 484 €	supérieur à	59 484 €	
5	6	Jusqu'à	41 877 €	d'e	41 878 €	à	52 346 €	d'e	52 347 €	à	65 433 €	supérieur à	65 433 €	

➤ Augmentation des tarifs de 1,50% par rapport à 2021

13

Paul BUSIN indique que pour faciliter les calculs, on applique les tarifs CPAM avec un arrondi.

### 4 – LA MAISON DU FIGUIER

#### Les volets : installation de décision sur la rénovation des volets en bois

Françoise TRELLU informe que les volets roulants ont été installés dans les chambres du 1er étage et dans le salon du RDC. Celui de la cuisine va l'être la semaine prochaine, une erreur dans les mesures ayant été constatée lors de sa mise en place en décembre 2021.

Elle précise qu'il avait été prévu de repeindre les volets qui seraient restés en habillage de la façade. Toutefois, elle présente aux membres présents une simulation de plusieurs solutions.



Actuellement avec les volets



Sans les volets



Avec une façade nettoyée et en faisant repeindre les contours des fenêtres

Françoise TRELLU précise que le devis pour la peinture des volets s'élève à 5010.50 € TTC. Le devis pour le nettoyage de la façade, découpe des gonds, peinture de l'entourage des fenêtres et du sous-bassement s'élève à 6798.33 € TTC.

A l'unanimité, les membres du CA donnent leur accord pour le 2<sup>ème</sup> devis à 6798.33 €.

### **Mécénat Brico Dépôt**

Paul BUSIN a fait une étude sur l'occupation des chambres :

## **MECENAT BRICO DEPOT**

### **En préambule utilisation des lits**

	Nombre des nuitées 2019 / 2021					
	Nuitées	Utilisation chambre	T1 à T4 Principal	T5 et T6 second	De la Chambre	
					Dessus	Dessous
C1-BLEUE	625	11%	516	109	83%	17%
C1-HAND	856	15%	599	257	70%	30%
C1-JAUNE	945	17%	689	256	73%	27%
C1-ROUGE	1097	19%	728	369	66%	34%
C2-BLEUE	508	9%	452	56	89%	11%
C2-JAUNE	823	14%	634	189	77%	23%
C2-ROUGE	842	15%	652	190	77%	23%
			4270	1426	<b>75%</b>	<b>25%</b>
			5696			

La chambre la plus utilisée est la C1 Rouge et la moins la C2 bleue (deux fois moins !)  
Le lit le moins utilisé est le bas de la C2 Bleue

Françoise TRELLU précise que la fondation Brico Dépôt nous a octroyé un don de 3 874 € via la Fondation de France.

Cette somme va servir à changer les matelas du dessus et à équiper la chambre PMR de lits gigognes en 100 cm de large pour permettre à une personne en situation de handicap d'être plus à l'aise dans ses transferts.

### Les lits

Un devis a été établi à la Maison de la literie pour équiper cette chambre PMR qui s'élève à 771 €. Michel CARTRON demande s'il ne faudrait pas mettre une potence dans la chambre PMR. Ce point est en réflexion.

### Les Matelas

Un devis a été demandé à Harmonie Médical Service pour les matelas (*nouveau prestataire de Carpenter SAS qui avait équipé la Maison en 2009*).

Aujourd'hui nos matelas en 80 cm de large ne se font que sur mesure.

Ils ont l'avantage d'être équipé d'une housse de protection qui nous garantira l'imperméabilité des mousses.

Compte tenu du peu d'utilisation des lits inférieurs nous ne changerons pour le moment que les lits supérieurs.

Le devis définitif pour accord est attendu. Il se montera à 1 766 € soit en détail :

1. 1 242 € (207 x 6) matelas de 80 x 190 x 15
2. 524 € (262 x 2) matelas de 100 x 190 x 15

Le solde soit 1 337 € (3 874 – 1 766 – 771) servira à acheter

1. - 8 draps housses en 100 cm de large de couleur différente des draps en 80 cms.
2. - 4 alèses en 100 cm de large
3. - Tissu pour confection de 2 dessus de lit pour la saison estivale
4. - Rééquiper la chambre en luminaire plus actuels

Françoise TRELLU ajoute qu'une fois cet aménagement terminé, nous informerons Brico Dépôt afin qu'une remise de chèque symbolique soit faite aux fins de communication.

## Expertise judiciaire

Françoise TRELLU informe les membres présents des derniers rebondissements de cette affaire :

Notre avocat a demandé au tribunal de dessaisir l'expert judiciaire initialement désigné.

Chose faite par ordonnance du 29 octobre transmise le 9 novembre 2021 nous informant du changement d'expert judiciaire en la personne de Monsieur Jean-Luc Bellanger.

Rebondissement le 1<sup>er</sup> expert se réveille. Le juge a donc reçu notre avocat et la décision de ces derniers a été de continuer le mandat avec Monsieur Cordier afin qu'il reprenne ses travaux.

Parallèlement notre avocat souhaitait que nous fassions établir plusieurs devis pour l'exécution des réparations répertoriées. Avec l'aide de notre assureur la MAIF et nos propres recherches trois entreprises susceptibles d'œuvrer au Figuier ont été contactées.

Malheureusement toutes les trois ont décliné notre demande au motif d'avoir à faire jouer leur propre décennale sur ce chantier qu'ils considèrent comme catastrophique.

Notre avocat a été informé par mail de ces décisions.

Maître GAUVIN joint au téléphone le 19 janvier indique qu'à ce stade nous devons missionner un Maître d'œuvre qui se chargera de faire les appels d'offres, de les argumenter devant le juge et après indemnisation de suivre les travaux.

Il communique les coordonnées d'une entreprise de Maîtrise d'œuvre rencontrée le vendredi 28 janvier.

Cette entreprise accepte de prendre en charge cette mission.

Les devis du Maître d'Œuvre Bel'Angers ont été reçus ce jour avec les indications suivantes sur les travaux à effectuer :

1. Réaliser un bardage + pare-pluie sur la cage d'ascenseur
2. Simplifier la toiture en pointe de diamant de la cage d'ascenseur
3. Retravailler les jonctions bâtiment existant/cage d'ascenseur/passage vitré/verrière
4. Refaire dans les règles de l'Art la verrière du Bureau du rez-de-chaussée

### Un premier appel de fonds

Les honoraires pour la rédaction des cahiers des charges, les appels d'offres, déclarations préalables etc. s'élèvent à 7 342,50 € à régler en une seule fois.

### Second règlement

Les honoraires pour les documents de consultation, la passation des marchés, le suivi des travaux et la réception des travaux s'élèveront à 12% du montant des travaux réalisés.

Françoise TRELLU ajoute qu'elle a transmis tous les éléments à notre et la MAIF pour savoir qui avance les fonds.

## **5 – POINTS OU QUESTIONS DIVERS**

Prochain Conseil d'Administration : jeudi 28 avril à 18h

Réunion de bureau ce même jour à 16h30

Assemblée Générale : vendredi 16 mai avec Soleil AFELT – sera suivie d'un CA pour valider le bureau.

La séance est levée à 19h30.

***Françoise TRELLU***

**Présidente**

***Christiane LELIEVRE***

**Secrétaire**